

► **MIGRATION ACADEMIQUE**

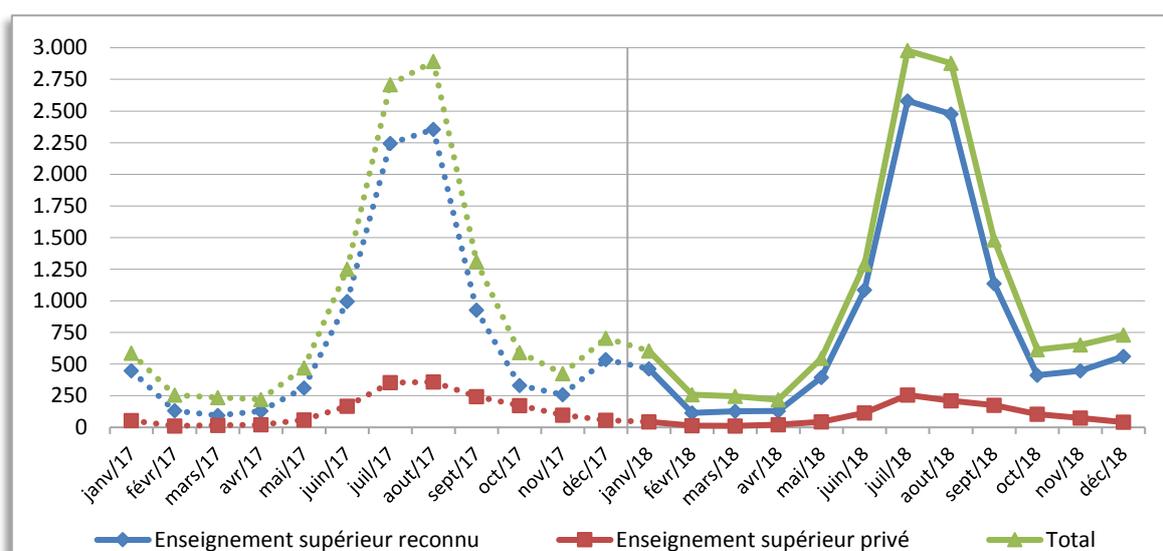
Statistiques mensuelles – Année 2018

1. Demandes de visa entrantes¹

Tableau 1. Nombre de demandes de visa D reçues par les postes diplomatiques et consulaires dans le cadre de la migration académique, par motif et par mois en 2018

Mois	Enseignement supérieur reconnu	Enseignement supérieur privé	Stage ou formation	Recherche	Total
Janvier	463	44	49	48	604
Février	114	14	72	59	259
Mars	127	12	62	44	245
Avril	129	22	31	36	218
Mai	394	43	51	58	546
Juin	1.087	114	43	43	1.287
Juillet	2.580	256	76	65	2.977
Aout	2.475	211	117	75	2.878
Septembre	1.136	176	97	74	1.483
Octobre	413	105	44	52	614
Novembre	448	75	51	78	652
Décembre	560	40	55	75	730
Total	9.926	1.112	748	707	12.493

Graphique 1. Nombre de demandes de visa D reçues par les postes diplomatiques et consulaires, par motif (enseignement supérieur reconnu ou enseignement supérieur privé) par rapport au nombre total des demandes dans le cadre de la migration académique par mois en 2017 et 2018

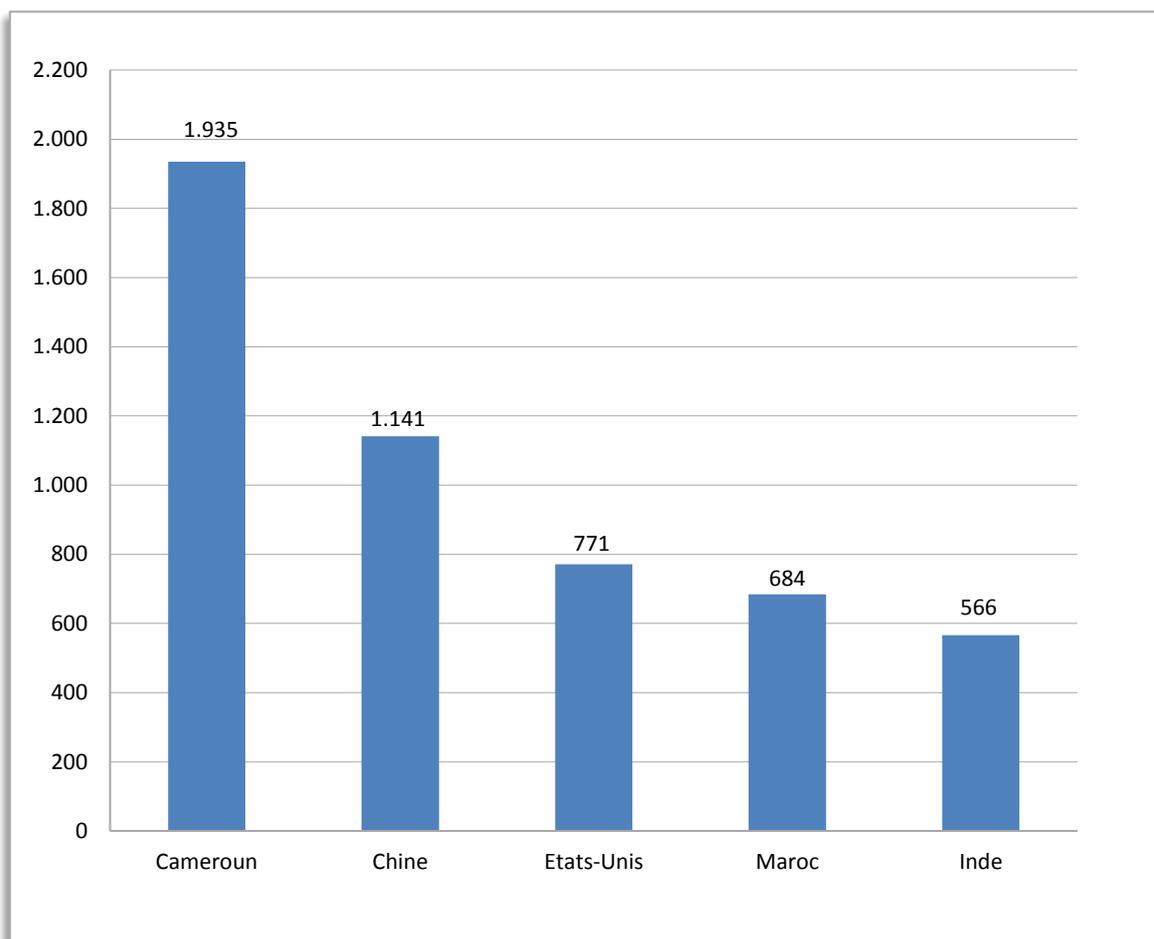


¹ Demandes de visa entrantes : concerne toutes les nouvelles demandes entrantes. Ces demandes ne seront pas nécessairement toutes transmises pour décision à l'Office des étrangers.

Tableau 2. Nationalités les plus représentées (top 5) parmi les demandes de visa D reçues par les postes diplomatiques et consulaires dans le cadre de la migration académique en 2018

Nationalité	Enseignement supérieur reconnu	Enseignement supérieur privé	Stage ou formation	Recherche	Total
Cameroun	1.588	315	21	11	1.935
Chine	979	16	42	104	1.141
Etats-Unis	609	79	8	75	771
Maroc	570	82	27	5	684
Inde	380	37	43	106	566
Autres	5.800	583	607	406	7.396
Total 2018	9.926	1.112	748	707	12.493

Graphique 2. Nationalités les plus représentées (top 5) parmi les demandes de visa D reçues par les postes diplomatiques et consulaires dans le cadre de la migration académique en 2018



2. Décisions

Tableau 3. Nombre total de décisions positives concernant un visa D dans le cadre de la migration académique, par motif et par mois en 2018²

Mois	Enseignement supérieur reconnu	Enseignement supérieur privé	Stage ou formation	Recherche	Total
Janvier	532	25	43	47	647
Février	137	17	62	48	264
Mars	108	12	61	50	231
Avril	100	5	34	30	169
Mai	192	19	44	50	305
Juin	664	65	31	44	804
Juillet	1.514	154	51	55	1.774
Aout	2.112	134	92	69	2.407
Septembre	1.033	61	79	57	1.230
Octobre	462	24	59	51	596
Novembre	318	33	36	50	437
Décembre	451	21	39	69	580
Total	7.623	570	631	620	9.444

Tableau 4. Nombre de décisions positives prises par l'Office des étrangers concernant un visa D dans le cadre de la migration académique, par motif et par mois en 2018³

Mois	Enseignement supérieur reconnu	Enseignement supérieur privé	Stage ou formation	Recherche	Enseignement secondaire	Total
Janvier	45	10	8	9	2	74
Février	38	1	15	6	0	60
Mars	20	2	10	16	0	48
Avril	9	5	11	4	1	30
Mai	42	6	13	6	0	67
Juin	123	3	8	4	0	138
Juillet	79	20	8	10	4	121
Aout	194	18	13	4	3	232
Septembre	205	20	12	5	6	248
Octobre	127	8	13	3	0	151
Novembre	50	12	3	7	0	72
Décembre	22	23	6	6	0	57
Total	954	128	120	80	16	1.298

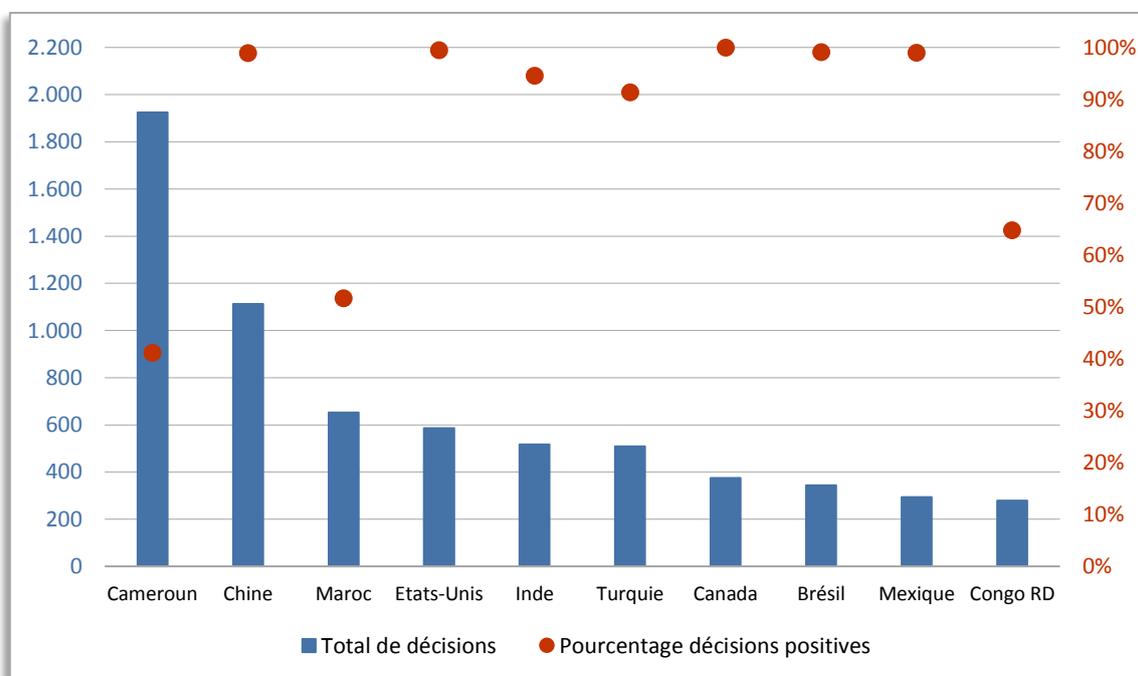
² Aussi bien les décisions positives prises par le SPF Affaires étrangères que par l'Office des étrangers sont prises en compte. Source : SPF Affaires étrangères.

³ Source : Office des étrangers.

Tableau 5. Nombre de décisions négatives concernant un visa D dans le cadre de la migration académique, par motif et par mois en 2018⁴

Mois	Enseignement supérieur reconnu	Enseignement supérieur privé	Stage ou formation	Recherche	Total
Janvier	23	84	4	3	114
Février	43	48	8	1	100
Mars	20	71	3	3	97
Avril	14	3	2	3	22
Mai	18	10	1	1	30
Juin	20	7	2	2	31
Juillet	48	10	1	0	59
Aout	177	12	4	0	193
Septembre	221	110	3	0	334
Octobre	350	78	1	1	430
Novembre	469	73	3	3	548
Décembre	213	43	1	1	258
Total	1.616	549	33	18	2.216

Graphique 3. Nationalités les plus représentées (top 10) parmi le total de décisions (positives et négatives) prises concernant un visa D dans le cadre de la migration académique par type de décision en 2018⁵



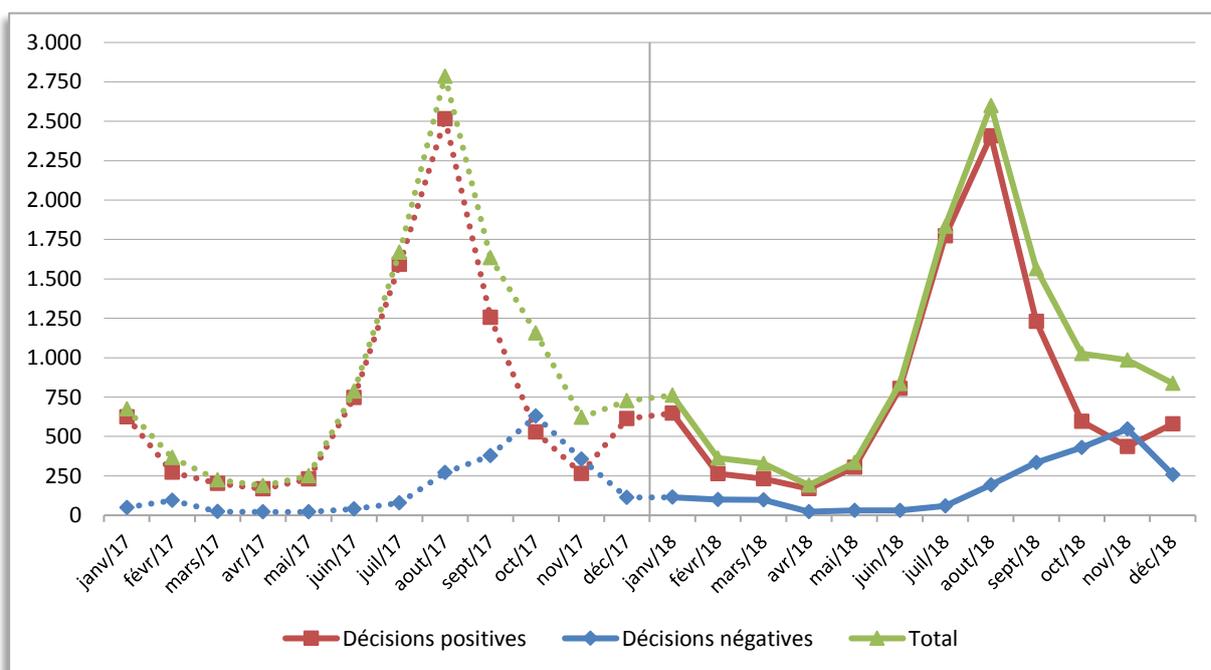
⁴ Comme les postes diplomatiques et consulaires ne peuvent pas prendre de décisions négatives, le nombre total des décisions négatives correspond au nombre de décisions négatives prises par l'Office des étrangers.

⁵ Aussi bien les décisions prises par le SPF Affaires étrangères que par l'Office des étrangers sont prises en compte. Source : SPF Affaires étrangères.

Tableau 6. Pourcentage de décisions positives par rapport au nombre total de décisions (positives et négatives) prises concernant un visa D dans le cadre de la migration académique, par motif et par mois en 2018⁶

Mois	Enseignement supérieur reconnu	Enseignement supérieur privé	Stage ou formation	Recherche	Total
Janvier	96%	23%	91%	94%	85%
Février	76%	26%	89%	98%	73%
Mars	84%	14%	95%	94%	70%
Avril	88%	63%	94%	91%	88%
Mai	91%	66%	98%	98%	91%
Juin	97%	90%	94%	96%	96%
Juillet	97%	94%	98%	100%	97%
Aout	92%	92%	96%	100%	93%
Septembre	82%	36%	96%	100%	79%
Octobre	57%	24%	98%	98%	58%
Novembre	40%	31%	92%	94%	44%
Décembre	68%	33%	98%	99%	69%
Total	83%	51%	95%	97%	81%

Graphique 4. Nombre de décisions positives et négatives par rapport au nombre total de décisions concernant un visa D dans le cadre de la migration académique, par mois en 2017 et 2018⁶

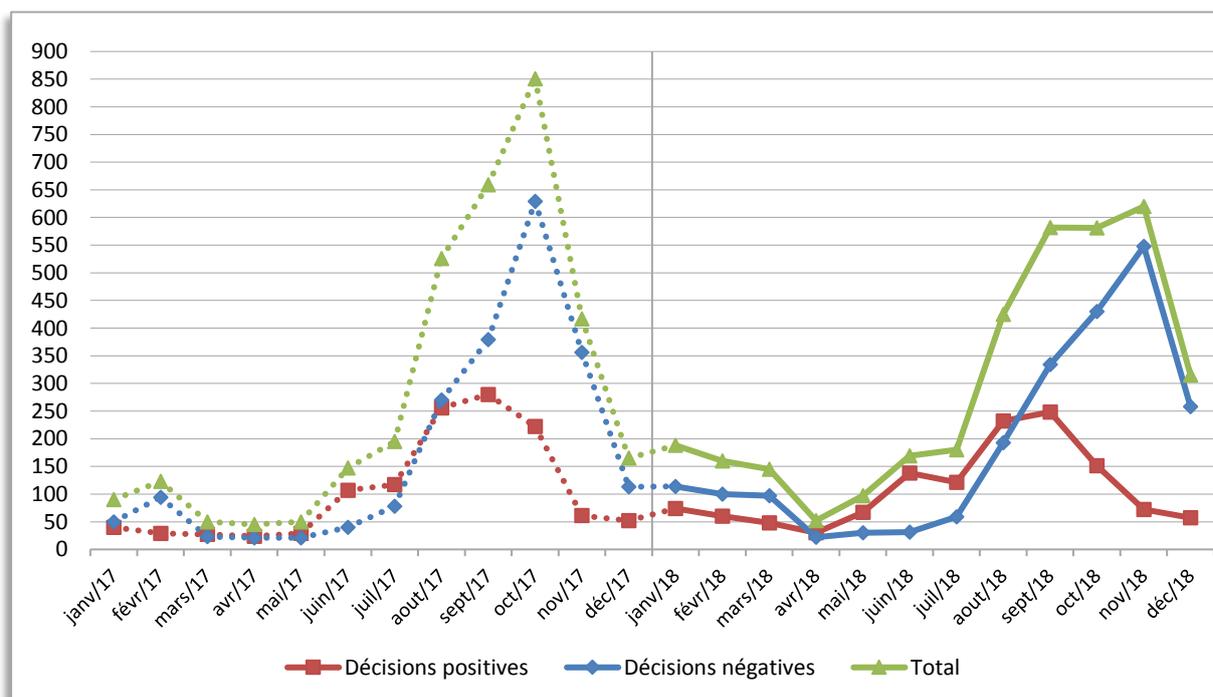


⁶ Aussi bien les décisions prises par le SPF Affaires étrangères que par l'Office des étrangers sont prises en compte. Source : SPF Affaires étrangères.

Tableau 7. Pourcentage de décisions positives prises par l'Office des étrangers par rapport au nombre total de décisions prises par l'Office des étrangers concernant un visa D dans le cadre de la migration académique, par motif et par mois en 2018

Mois	Enseignement supérieur reconnu	Enseignement supérieur privé	Stage ou formation	Recherche	Total
Janvier	66%	11%	67%	75%	39%
Février	47%	2%	65%	86%	38%
Mars	50%	3%	77%	84%	33%
Avril	39%	63%	85%	57%	58%
Mai	70%	38%	93%	86%	69%
Juin	86%	30%	80%	67%	82%
Juillet	62%	67%	89%	100%	67%
Aout	52%	60%	76%	100%	55%
Septembre	48%	15%	80%	100%	43%
Octobre	27%	9%	93%	75%	26%
Novembre	10%	14%	50%	70%	12%
Décembre	9%	35%	86%	86%	18%
Total	37%	19%	78%	82%	37%

Graphique 5. Nombre de décisions positives et négatives prises par l'Office des étrangers par rapport au nombre total de décisions prises par l'Office des étrangers concernant un visa D dans le cadre de la migration académique, par mois en 2017 et 2018



3. Suivi par l'Office des étrangers

Tableau 8. Décisions (positives et négatives) prises par l'Office des étrangers concernant la prolongation de la carte A par type d'enseignement et par mois en 2018⁷

Mois	Enseignement supérieur reconnu			Enseignement supérieur privé		
	Accord	Refus	Pourcentage de décisions positives	Accord	Refus	Pourcentage de décisions positives
Janvier	656	39	94%	17	1	94%
Février	227	21	92%	6	3	67%
Mars	125	10	93%	9	2	82%
Avril	54	8	87%	3	0	100%
Mai	45	9	83%	1	1	50%
Juin	46	7	87%	3	1	75%
Juillet	76	6	93%	6	1	86%
Aout	93	4	96%	12	0	100%
Septembre	204	9	96%	31	1	97%
Octobre	481	17	97%	35	2	95%
Novembre	630	20	97%	23	1	96%
Décembre	490	22	96%	14	2	88%
Total	3.127	172	95%	160	15	91%

Tableau 9. Nombre d'ordres de quitter le territoire (OQT) délivrés, par type et par mois en 2018

Mois	OQT (enseignement supérieur reconnu)	OQT (enseignement supérieur privé ou enseignement secondaire)
Janvier	24	3
Février	14	4
Mars	10	5
Avril	7	1
Mai	9	2
Juin	6	2
Juillet	12	2
Aout	5	0
Septembre	9	0
Octobre	12	4
Novembre	13	3
Décembre	14	3
Total	135	29

⁷ Les prolongations d'office par les communes sur présentation des documents nécessaires ne sont pas reprises dans le comptage.

4. Nombre de personnes en Belgique (sans distinction du type de séjour temporaire) qui, pendant leur séjour légal, font une demande de prolongation de ce séjour dans le cadre d'études (changement de statut)

Tableau 10. Pourcentage de décisions positives par rapport au nombre total des décisions positives et négatives après une demande de changement de statut par type de demande et par mois en 2018 (les intitulés de catégorie renvoient au statut vers lequel la personne évolue)

Mois	Enseignement supérieur reconnu			Enseignement supérieur privé			Recherche			Total		
	A ⁸	R ⁹	% ¹⁰	A ⁷	R ⁸	% ⁹	A ⁷	R ⁸	% ⁹	A ⁷	R ⁸	% ⁹
Janvier	23	0	100%	5	7	42%	11	0	100%	39	7	85%
Février	14	1	93%	0	9	0%	6	0	100%	20	10	67%
Mars	14	2	88%	2	5	29%	8	0	100%	24	7	77%
Avril	9	1	90%	1	1	50%	9	0	100%	19	2	90%
Mai	5	0	100%	0	0	-	8	0	100%	13	0	100%
Juin	6	1	86%	0	0	-	10	0	100%	16	1	94%
Juillet	5	0	100%	0	1	0%	14	0	100%	19	1	95%
Aout	14	0	100%	1	1	50%	15	0	100%	30	1	97%
Septembre	11	0	100%	0	0	-	16	0	100%	27	0	100%
Octobre	11	2	85%	0	1	0%	19	0	100%	30	3	91%
Novembre	11	0	100%	0	1	0%	27	0	100%	38	1	97%
Décembre	8	1	89%	1	0	100%	6	0	100%	15	1	94%
Total	131	8	94%	10	26	28%	149	0	100%	290	34	90%

⁸ A : accord = décision positive.

⁹ R : refus = décision négative.

¹⁰ % : pourcentage de décisions positives par rapport au nombre total des décisions positives et négatives.

5. Méthodologie

5.1 Population concernée

Ce document concerne les ressortissants d'un pays tiers. Il contient d'une part des données relatives aux demandes de visa entrantes (introduites auprès du SPF Affaires étrangères) et relatives au nombre total des décisions visa (SPF Affaires étrangères et l'Office des étrangers) et d'autre part des données relatives à l'examen des demandes transmises pour décision à l'Office des étrangers, au suivi du séjour, les demandes de délivrance d'un titre de séjour et les renouvellements éventuels et ceci pour certaines catégories d'étudiants (enseignement supérieur reconnu, enseignement supérieur privé, enseignement secondaire, stagiaires et chercheurs).

5.2 Sources

Les données relatives aux demandes de visa entrantes et au nombre total des décisions visa positives et négatives proviennent du SPF Affaires étrangères. Chaque année en janvier, sur base des données du SPF Affaires étrangères, les données mensuelles de l'année écoulée sont corrigées et figées définitivement.

Toutes les autres données proviennent des comptages par le service long séjour de l'Office des étrangers. Les prolongations d'office par les administrations communales ne sont pas reprises dans le comptage.

5.3 Unité de comptage

1 unité correspond à 1 personne (en effet, les enfants sont comptés séparément).

5.4 Termes

- **Visa D (visa national de long séjour)**

Permet à un ressortissant d'un pays tiers de séjourner plus de trois mois en Belgique.

- **Date de la demande de visa**

La date de la demande de visa est la date à laquelle la demande a été introduite auprès de l'ambassade/du consulat belge compétent pour le pays où la personne réside habituellement.

- **Enseignement supérieur reconnu**

L'étranger d'un pays tiers qui souhaite poursuivre en Belgique des études supérieures ou une année préparatoire aux études supérieures, en qualité d'élève régulier, dans un établissement d'enseignement organisé, reconnu ou subsidié par les pouvoirs publics doit introduire une demande d'autorisation de séjour sur base de l'article 58 de la loi du 15 décembre 1980.

- **Enseignement supérieur privé**

L'étranger d'un pays tiers qui souhaite s'inscrire en Belgique en qualité d'élève régulier dans un établissement d'enseignement supérieur privé doit introduire une demande d'autorisation de séjour sur base de l'article 9 de la loi du 15 décembre 1980.

- **Chercheurs**

L'étranger d'un pays tiers qui désire mener, en tant que chercheur, un projet de recherche dans le cadre d'une convention d'accueil signée avec un organisme de recherche agréé (en vertu des définitions de l'article 61/10 de la loi du 15 décembre 1980) doit introduire une demande d'autorisation de séjour sur base de l'article 61/11 de la loi du 15 décembre 1980.

- **Stage ou formation**

Distinction est faite entre deux types de stagiaires :

- Les étudiants qui effectuent des stages obligatoires en Belgique pour les besoins de leurs études effectuées en Belgique ou dans un Etat membre de l'Espace économique européen ou dans la Confédération suisse et qui sont dispensés de l'obligation d'obtenir un permis de travail (art 2,19° de l'AR du 9 juin 1999) ;
- Les personnes qui effectuent un stage, c'est-à-dire l'apprentissage, auprès d'un employeur, d'une profession en continuation d'une formation préalable attestée par un diplôme ou un certificat d'études (AR du 9 juin 1999, Chapitre VI, Section I, art 20-23). Certains sont soumis à l'obligation de présenter un permis de travail, d'autres en sont dispensés.

- **Enseignement secondaire**

Les études secondaires ne donnent, en principe, pas droit à une autorisation de séjour. Quelques exceptions existent néanmoins.

- **Carte A et prolongation**

Certificat d'inscription au registre des étrangers – Séjour temporaire. Si la demande d'autorisation de séjour d'un étudiant d'un pays tiers est accordée, il recevra une carte A valable 1 an (expire généralement le 31 octobre de l'année académique en cours) et renouvelable chaque année pour une durée limitée à la durée des études à condition qu'il remplisse toujours les conditions mises au séjour. Si tous les documents requis sont soumis, l'Administration communale peut procéder d'office au renouvellement de la carte A.

- **Ordre de quitter le territoire**

Un ordre de quitter le territoire est délivré à un étudiant dont la demande de séjour étudiant a été refusée ou dont le droit au séjour en tant qu'étudiant a pris fin :

- Enseignement supérieur reconnu → annexe 33bis ;
- Enseignement secondaire ou supérieur privé → annexe 13.

Dans ce rapport, seuls sont pris en compte les ordres de quitter le territoire délivrés dans le cadre du suivi des demandes d'étudiants par le service Long séjour. Des ordres de quitter le territoire sont par ailleurs délivrés à des étudiants ou d'anciens étudiants par d'autres services dans d'autres contextes (ex : un ancien étudiant peut recevoir un OQT par un autre service de l'OE suite au refus d'une demande de séjour exceptionnel ou d'une demande de protection internationale introduite à l'issue du séjour en tant qu'étudiant).

- **Changement de statut**

Chaque demande de renouvellement d'un séjour temporaire par lequel les conditions de prolongation de ce séjour sont fondamentalement modifiées ou par lequel le cadre juridique change. Les chiffres réfèrent au nouveau statut.

6. Contact

Vous trouverez d'autres rapports statistiques sur le site :
<https://dofi.ibz.be/sites/dvzoe/FR/Statistiques/Pages/default.aspx>

Pour toute question relative aux statistiques, veuillez envoyer un email détaillant votre demande à statdvzoe@ibz.fgov.be.